



Renseignements pour les résidents des Territoires du Nord-Ouest

Vous trouverez dans ce cahier deux copies des formulaires dont vous avez besoin pour calculer votre impôt et vos crédits des Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit des formulaires NT428, *Impôt des Territoires du Nord-Ouest*, et NT479, *Crédit des Territoires du Nord-Ouest*. Remplissez le ou les formulaires appropriés et joignez-en une copie à votre déclaration.

Quoi de neuf pour 2005?

Les paliers de revenu imposable et la majorité des crédits d'impôt non remboursables utilisés dans le calcul de votre impôt des Territoires du Nord-Ouest ont changé.

Les taux utilisés pour calculer votre impôt territorial ont changé.

Les crédits d'impôt pour capital de risque sont disponibles pour les années 2005 et suivantes. Ces crédits ainsi que le crédit d'impôt pour contributions politiques sont maintenant appliqués en réduction de l'impôt territorial et figurent sur le formulaire NT428.

Le calcul du crédit d'impôt pour le coût de la vie a changé. Le montant maximal est de 942 \$. Le supplément du crédit d'impôt pour le coût de la vie est maintenant de 350 \$ pour une personne seule et de 700 \$ pour une famille.

Les formulaires NT428, *Impôt des Territoires du Nord-Ouest*, et NT479, *Crédit des Territoires du Nord-Ouest*, reflètent ces changements.

Prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest

La prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest est un paiement mensuel non imposable versé aux familles admissibles qui ont des enfants de 17 ans ou moins. Le supplément pour travailleurs territoriaux, qui fait partie de cette prestation, est un montant supplémentaire versé aux familles admissibles qui ont un revenu d'emploi et des enfants âgés de 17 ans ou moins. Ce montant est ajouté à celui de votre prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), et le tout est versé en un seul paiement mensuel.

Selon la prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest, vous pourriez avoir droit à une prestation de base de 27,50 \$ par mois pour chaque enfant. Les familles dont le revenu gagné dépasse 3 750 \$ peuvent aussi

recevoir un supplément pour travailleurs territoriaux de 22,91 \$ par mois pour un enfant, et de 29,16 \$ par mois à partir du deuxième enfant. Vous pourriez recevoir une partie de la prestation si votre revenu net familial dépasse 20 921 \$.

Vous n'avez pas à soumettre une demande distincte pour recevoir ces montants. Nous utiliserons les renseignements figurant dans votre demande de PFCE pour déterminer si vous y avez droit.

Produisez votre déclaration de revenus – Vous et votre époux ou conjoint de fait, s'il y a lieu, devez chacun produire une déclaration pour 2005 aussitôt que possible. Les renseignements que vous y fournirez nous aideront à calculer les montants que vous recevrez à compter de juillet 2006.

Ce programme est entièrement financé par les Territoires du Nord-Ouest. Pour obtenir plus de renseignements, composez le 1 800 387-1194.

Si vous avez des questions...

Pour en savoir plus sur les crédits d'impôt pour contributions politiques ou pour capital de risque des Territoires du Nord-Ouest (que vous demandez sur le formulaire NT428), ou sur le crédit d'impôt pour le coût de la vie (que vous demandez sur le formulaire NT479), communiquez avec le bureau suivant :

Treasury Division
Department of Finance
Government of the Northwest Territories
P.O. Box 1320
Yellowknife NT X1A 2L9

Téléphone : (867) 920-3470 ou 1 800 661-0820

Si vous avez des questions concernant l'impôt sur le revenu fédéral ou territorial, ou les autres crédits non mentionnés ci-dessus, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à www.arc.gc.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec l'ARC au 1 800 959-7383.

Pour obtenir des formulaires, visitez le site Web de l'ARC à www.arc.gc.ca/formulaires ou composez le 1 800 959-3376.